

Valérie MAGNIN
Responsable régionale de
l'Association de Citoyens Contre les
Déserts Médicaux

À Orléans, le 31 mai 2022

Objet : Réponse à votre sollicitation
Réf.: 20220529-YCH4

Madame la Responsable régionale,

Votre courrier sur la désertification médicale m'a particulièrement interpellé : en effet, si je suis élu à l'Assemblée nationale, je serai le premier député à hurler dans l'hémicycle que je n'ai pas de médecin référent, habitant dans le désert médical du Centre-Val de Loire.

Vous me demandez ce que je porterai au Parlement pour remédier à cette situation et, surtout, à celle de millions d'autres personnes.

Tout d'abord, je suis partisan d'un meilleur maillage territorial des médecins en 3 axes :

- L'encadrement de l'installation des médecins généralistes et spécialistes avec, comme pour les officines de pharmacie, des seuils démographiques et des conditions d'optimalité de la desserte de la population permettant de limiter les installations dans les zones où l'accès aux soins se fait plus facilement que dans les déserts médicaux.
- Le développement de stages de fin d'études en cabinet de ville pour faciliter la transition et l'installation.
- Le soutien aux Maisons de Santé qui permettent d'accroître le travail en équipe pluri-professionnelle, bénéfique pour les habitants et apprécié par les jeunes générations médicales, ainsi qu'au salariat des médecins qui les composent car c'est le meilleur moyen de mettre en adéquation leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Ensuite, s'il n'est pas imaginable d'attendre 10 ans l'arrivée de nouveaux médecins, il est certain que cela ne sera possible que par des actes forts sur les études médicales. Ainsi, je défendrai l'augmentation du numérus clausus et je veillerai à ce que les Universités bénéficient d'un haut niveau de moyens pour maintenir l'excellence des filières médicales. Pour Orléans, je suivrai avec attention la bonne marche du projet de CHU, notamment du respect du repos de garde des internes.

Enfin, je serai vigilant quant au développement de la télémédecine. En effet, je crois indispensable pour les patients de pouvoir être accompagnés face aux nouveaux outils, par un pharmacien, par exemple. Un encadrement de la télémédecine doit être légiféré en ce sens mais aussi pour éviter l'abus de l'usage des outils numériques, pour avoir accès à certains services notamment.

Je reste à votre disposition pour approfondir ces sujets.

Soyez assurés, Madame la Responsable régionale, de mon total dévouement.

Yann CHAILLOU

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'YC' followed by a long horizontal stroke extending to the right.